

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : ARTS

Option A : ARTS PLASTIQUES

ÉPREUVE ÉCRITE D'ESTHÉTIQUE ET SCIENCES DE L'ART

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

SUJET

« Un tableau du château de Malborough par Constable ressemble plus à n'importe quelle autre image qu'au château, et cependant il représente le château et pas une autre image, pas même la copie la plus fidèle. [...]

Le fait est qu'une image, pour représenter un objet, doit en être un symbole, valoir pour lui, y faire référence ; mais aucun degré de ressemblance ne suffit à établir le rapport requis de référence. La ressemblance n'est d'ailleurs nullement *nécessaire* pour la référence ; presque tout peut valoir pour n'importe quoi d'autre. Une image qui représente un objet – ou une page qui le décrit – y fait référence et, plus particulièrement, le *dénote*. La dénotation est le cœur de la représentation et elle est indépendante de la ressemblance. »

Nelson GOODMAN, *Langages de l'art*, Nîmes, éditions Jacqueline Chambon, 1990, pp. 34- 35.

L'image peut-elle se passer d'une ressemblance à son objet ?